

Fiche de Données de Sécurité

SPLEND

Fiche signalétique du 5/12/2025, révision 5

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: SPLEND

Code commercial: 19.003

UFI: 5GMP-212M-500E-XT01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Nettoyant tous usages. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage

Emploi exclusivement professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Kiter S.r.l. - 20019 Settimo Milanese (MI) - ITALIE - Via Assiano 7/B - tel. +39 023285220 - fax +39 0233501173

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

e-mail: info.sicurezza@kiter.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

KITER S.R.L. - tel. +39 023285220 (heures de bureau)

Centre Antipoisons Tel. 0140054848

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

Aucune

Dispositions particulières:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient du (de la) methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration $\geq$ 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

Fiche de Données de Sécurité

SPLEND

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 3% - < 5%	Isopropyl Alcohol	Numéro 603-117-00-0 Index: CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH No.: 01-21194575 58-25	 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.8/3 STOT SE 3 H336 Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 658 mg/kg pc ETA - Cutanée 5000 mg/kg pc
>= 3% - < 5%	3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol	Numéro 603-052-00-8 Index: CAS: 5131-66-8 EC: 225-878-4 REACH No.: 01-21194755 27-28	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 Limites de concentration spécifiques: C >= 20%: Skin Irrit. 2 H315 C >= 20%: Eye Irrit. 2 H319
4 ppm	methylchloroisothiazoli none, methylisothiazolinone	Numéro 613-167-00-5 Index: CAS: 55965-84-9 REACH No.: 01-21207646 91-48	 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301  3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330  3.1/2/Dermal Acute Tox. 2 H310  3.2/1C Skin Corr. 1C H314  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=100. EUH071 Limites de concentration spécifiques: C >= 0,6%: Skin Corr. 1C H314 0,06% <= C < 0.6%: Skin Irrit. 2 H315 C >= 0,6%: Eye Dam. 1 H318 0,06% <= C < 0.6%: Eye Irrit. 2 H319 C >= 0,0015%: Skin Sens. 1A H317

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Fiche de Données de Sécurité

SPLEND

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Fiche de Données de Sécurité

SPLEND

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Isopropyl Alcohol - CAS: 67-63-0

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Notations: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair

Valeurs limites d'exposition DNEL

Isopropyl Alcohol - CAS: 67-63-0

Consommateur: 26 mg/kg/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: effets systémiques chroniques

Travailleur industriel: 500 mg/kg/d - Consommateur: 89 mg/kg/d - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: effets systémiques chroniques

Travailleur industriel: 888 mg/kg/d - Consommateur: 391 mg/kg/d - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: effets systémiques chroniques

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8

Travailleur industriel: 52 mg/kg/d - Consommateur: 22 mg/kg/d - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 147 mg/m³ - Consommateur: 43 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 12.5 mg/kg/d - Exposition: Ingestion - Fréquence: Long terme, effets systémiques

methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9

Travailleur industriel: 0.04 mg/m³ - Consommateur: 0.04 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: effets aigus et locaux

Travailleur industriel: 0.02 mg/m³ - Consommateur: 0.02 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 0.11 mg/kg/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Effets systémiques aigus.

Consommateur: 0.09 mg/kg/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Isopropyl Alcohol - CAS: 67-63-0

Cible: Eau douce - valeur: 140.9 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 140.9 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 552 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 552 mg/kg

Cible: Eau à rejet intermittent - valeur: 140.9 mg/l

Cible: STP - valeur: 2251 mg/l

Cible: effets systémiques chroniques - valeur: 160 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 28 mg/kg

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8

Cible: Eau douce - valeur: 0.525 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0525 mg/l

Cible: STP - valeur: 10 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 2.36 mg/kg dw

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.236 mg/kg dw

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.16 mg/kg

Cible: Eau à rejet intermittent - valeur: 5.25 mg/l

Fiche de Données de Sécurité

SPLEND

methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9

Cible: Eau douce - valeur: 0.00339 mg/l

Cible: émission occasionnelle - valeur: 0.00339 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.00339 mg/l

Cible: Station d'épuration - valeur: 0.23 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.027 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.027 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.01 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	transparent turquoise	--	--
Odeur:	parfum floral	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C	--	--
Inflammabilité:	pas inflammable	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point d'éclair:	pas inflammable	--	--
Température d'auto-inflammation:	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.D.	--	--
pH:	8	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	Complete	--	--
Solubilité dans l'huile:	Non soluble	--	--
Coefficient de partage	N.A.	--	--

Fiche de Données de Sécurité

SPLEND

n-octanol/eau (valeur log):			
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	0,97 kg/L	--	--
Densité de vapeur relative:	N.D.	--	--

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	N.A.	--	--
------------------------	------	----	----

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Taux d'évaporation:	N.D.	--	--
Miscibilité:	N.D.	--	--
Conductivité:	N.D.	--	--
Viscosité:	N.D.	--	--
Propriétés oxydantes:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.D.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.D.	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
 - Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
 - Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
 - Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
 - Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
 - Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
 - Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :
N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Isopropyl Alcohol - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 25000 mg/m3 - Durée: 6H

ETA - Orale 658 mg/kg pc

ETA - Cutanée 5000 mg/kg pc

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5840 mg/kg

ETA - Orale 658 mg/kg pc

ETA - Cutanée 5000 mg/kg pc

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 1288 ml/kg

ETA - Orale 658 mg/kg pc

ETA - Cutanée 5000 mg/kg pc

Fiche de Données de Sécurité

SPLEND

- Test: DL50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 13900 mg/kg
ETA - Orale 658 mg/kg pc
ETA - Cutanée 5000 mg/kg pc
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Positif
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:
Positif
- 3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3300 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 2000 mg/kg
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
irritant pour la peau
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Causes serious eye irritation.
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Espèces: CAVIA non sensibilisant pour la peau
- methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9
- a) toxicité aiguë:
Test: DL50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 64 mg/kg
Test: DL50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 87.12 mg/kg
Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.33 mg/l - Durée: 4h
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Peut provoquer des brûlures cutanées
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Oui

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
e) mutagénicité sur les cellules germinales;
f) cancérogénicité;
g) toxicité pour la reproduction;
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
j) danger par aspiration.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Isopropyl Alcohol - CAS: 67-63-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 9640 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1800 mg/l - Durée h: 168

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie > 10000 mg/l - Durée h: 48

b) Toxicité aquatique chronique:

Fiche de Données de Sécurité

SPLEND

- Point final: NOEC - Espèces: Algues = 1800 mg/l - Remarques: 7 GIORNI
3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 560-1000 mg/l - Durée h: 96
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: PIANTE > 1000 mg/l - Durée h: 96
Point final: NOEC - Espèces: PIANTE = 560 mg/l - Durée h: 96
Point final: EC50 - Espèces: micro-organismes > 1000 mg/l - Durée h: 3
methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.19 mg/l - Durée h: 96
Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 0.16 mg/l - Durée h: 48
Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.00049 mg/l - Durée h: 48
Point final: ErC50 - Espèces: Algues = 0.0052 mg/l - Durée h: 48
- b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.05 mg/l - Remarques: 14 d
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.1 mg/l - Remarques: 21 d
- 12.2. Persistance et dégradabilité
Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n. 648/2004.
Isopropyl Alcohol - CAS: 67-63-0
Biodégradabilité: Rapidement biodégradable - Test: OECD 301D - Durée: 28 jours - %: 84
3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8
Biodégradabilité: facilement biodégradable - Durée: 28 jours - %: 90
methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9
Biodégradabilité: pas facilement biodégradable - Durée: 10G - %: 50
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8
Bioaccumulation: Pas bioaccumulable
methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9
Bioaccumulation: Faible potentiel de bioaccumulation. - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 100
Test: log Pow -0.486
- 12.4. Mobilité dans le sol
3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8
Mobilité dans le sol: Le produit est insoluble dans l'eau. - Test: log Pow 1.2
methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9
Mobilité dans le sol: Pas mobile
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR.

Fiche de Données de Sécurité

SPLEND

- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
Non
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Non
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Règlement (UE) 2023/707

Règlement (EU) n° 2023/1434 (ATP 19 CLP)

Règlement (EU) n° 2023/1435 (ATP 20 CLP)

Règlement (EU) n° 2024/197 (ATP 21 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Acune restriction

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Fiche de Données de Sécurité

SPLEND

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
Aucun

Contient (Article 11 du Règlement (CE) N. 648/2004):
moins de 5 %: agents de surface non ioniques.
Methylchloroisothiazolinone,methylisothiazolinone; parfum.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H330 Mortel par inhalation.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Acute Tox. 2	3.1/2/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2
Acute Tox. 2	3.1/2/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Skin Corr. 1C	3.2/1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

RUBRIQUE 9 :

N.A. - Non applicable : les données ou la fonction ne sont pas applicables au produit .

Non pertinent : les données ou la fonction ne sont pas pertinentes pour déterminer les propriétés dangereuses du produit .

Fiche de Données de Sécurité

SPLEND

N.A. - Non disponible : données ou caractéristique , tout en étant potentiellement pertinents pour déterminer les propriétés dangereuses du produit , ne sont pas disponibles .

Paragraphes modifiés:

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants
RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques
RUBRIQUE 12 — Informations écologiques
RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation
RUBRIQUE 16 — Autres informations

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps

Fiche de Données de Sécurité

SPLEND

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.